

WILAYA DE BOUMERDES

DAIRA DE THENIA

COMMUNE DE THENIA

N.I.F 096235159191216

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire D'UN MARCHÉ

Conformément aux dispositifs de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Le président de l'assemblée populaire communale de Thénia informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimale 04/2026 relatif à la réalisation du projet : **APPROVISIONNEMENT EN DENRÉES ALIMENTAIRES DES CANTINES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2026 EN LOTS SÉPARÉES.**

LOTS :

Lot N° 01 : Viande Rouges Fraiches et Poulets Vidés Frais et Œufs Frais.

Lot N° 02 : Fruits et légumes Frais

Lot N° 03 : Produits d'alimentation générale

Lot N° 04 : Pain

Paru dans le journal la nation le 31/05/2026 et le journal الشاهد le 01/06/2026 ainsi que sur le BOMOP, après analyse et évaluation des offres, le marché est attribué provisionnement aux fournisseurs suivants :

Lot N° 01: Viande Rouges Fraiches et Poulets Vidés Frais et Œufs Frais

HADID SAID demeurant à la commune de **BENI AMRANE** Wilaya de Boumerdes pour un: montant Min en chiffre de : 12 950 000,00DA et montant Max en chiffre de 24 167 400 ,00DA

(Montant Min en lettre : Douze Million Neuf Cent Cinquante Mille Dinars et 00 Cts Algerien)

(Montant Max en lettre : Vingt Quatre Millions Cent Soixante Sept Mille quatre Cent Dinars Et 00 Centimes Algérien).

Lot N° 02: Fruits et légumes Frais

BERRABAH SOFYANE demeurant à la commune de **BENI AMRANE** Wilaya de Boumerdes pour un montant Min en chiffre de : 5 163 800,00 DA et montant Max en chiffre de : 9 468 270,00 DA

(Montant Min en lettre : Cinq Million Cent Soixante Trois Mille Huit Cent Dinars et 00 Cts Algérien)

(Montant Max en lettre : Neuf Million Quatre Cent Soixante Huit Mille Deux Cent Soixante Dix Dinars et 00 Cts Algérien).

Lot N°03 : Produits d'alimentation générale

BERRABAH SOFYANE demeurant à la commune de **BENI AMRANE** Wilaya de Boumerdes pour un montant Min en chiffre de : 6 392 935,00 DA et montant Max en chiffre de : 11 722 555,70 DA.

(Montant Min en lettre : Six Million Trois Cent Quatre Vingt Douze Mille Neuf Cent Trente Cinq Dinars et 00 Cts Algérien).

(Montant Max en lettre : Onze Million Sept Cent Vingt Deux Mille Cinq Cent Cinquante Cinq Dinars et 70 Cts Algérien)

Lot N° 04 : Pain

BERRABAH SOFYANE demeurant à a commune de **BENI AMRANE** Wilaya de Boumerdes pour un montant Min en chiffre de : 1 116 090,80DA et montant Max en chiffre de : 2 046 385,31DA

(Montant Min en lettre : Un Million Cent Seize Mille quatre vingt dix Dinars et 80 Centimes Algérien).

(Montant Max en lettre : Deux Million Quarante Six Mille Trois Cent Quatre Vingt Cinq Dinars et 31 Centimes Algérien).

N°	Le soumissionnaire	Montant proposé en TTC (DA)	Montant corrigé en TTC (DA)	Obs
01	Lot N° 01 Viande Rouges Fraiches et Poulets Vidés Frais et Œufs Frais. HADID SAID / BENI AMRANE NIF/17435300026116200000	Lot N° 01: Min : 9 765 000,00 Max : 18 243 000,00	Lot N° 01: Min : 12 950 000,00 Max : 24 167 400,00	Offre moins disant
02	Lot N° 02 : Fruits et légumes Frais	Lot N° 02: Min : 4 929 900,00 Max : 8 233 280,00	Lot N° 02: Min : 5 163 800,00 Max : 9 468 270,00	Offre moins disant
	Lot N° 03: Produits d'alimentation générale	Lot N° 03 : Min : 6 170 057,00 Max : 10 480 230,40	Lot N° 03 : Min : 6 392 935,00 Max : 11 722 555,70	Offre moins disant
	Lot N° 04: Pain BERRABAH SOFYANE/ BENI AMRANE NIF/18835300054110700000	Lot N° 04 : Min : 1 116 090,80 Max : 2 046 385,31	Lot N° 04 : Min : / Max : /	Offre moins disant

Les candidats et les soumissionnaires désirant formuler un recours auprès de la commission des marchés publics de la commune de Thénia, disposant d'un délai de (10) dix jours à partir de la première apparition de l'Avis de l'attribution provisoire du marché dans les journaux nationaux conformément au disposition conformément au disposition de l'Article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'Article 56de la loi n° 23 -12 du 05/08/2023 portant fixation des règles générales relatives aux marchés public

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, a se rapprocher des services de la commune, au plus tard trois (03) jours a conter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché , pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Le P/APC de THENIA